

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire
Transports

Direction des infrastructures de transport

K00

Décision du 30 novembre 2018
relative à l'approbation de la modification du schéma directeur de signalisation de
l'autoroute A355

NOR : TRAT1824788S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu la demande du 28 septembre 2017 de la société ARCOS relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A355 (contournement ouest de Strasbourg) ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 22 février 2018;

Vu la réunion interservices du 4 juin 2018.

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A355 (contournement ouest de Strasbourg), figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Est et au président de la société ARCOS, qui sont chargés chacun pour ce qui le concerne de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait, le 30 novembre 2018

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Signé

S CHINZI